



# IRDA PARIS

Institut de recherche  
en droit des affaires  
de Paris

## Revue des sommaires

Mercredi 27 septembre 2023

[Liste des revues et disponibilité à la salle de droit commercial](#)

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
199<sup>e</sup> année  
28 septembre 2023  
n° 32 / 8009<sup>e</sup>  
pages 1697 à 1688



Version numérique incluse\*



322332



## ÉDITORIAL

1641 *De mortuis nihil nisi bonum*. À propos de Silvio B., Franck Laffaille

## ACTUALITÉS

- 1645 Crédit à la consommation : pas de prescription de la déchéance du droit aux intérêts
- 1646 Sauvegarde accélérée (plan) : contestation de la composition des classes
- 1648 Société commerciale (dissolution) : survie de la personnalité morale
- 1648 Propriété (construction sur terrain d'autrui) : action en remboursement
- 1649 Assurance (contrat) : validité d'une clause d'exclusion de garantie
- 1651 Étranger (espace Schengen) : rétablissement temporaire des frontières intérieures
- 1652 Exportation de gamètes (interdiction) : conformité à la Convention européenne
- 1654 Notaire (émolument) : projet de liquidation du régime matrimonial

## POINT DE VUE

1655 Puissances privées et droits de l'homme : réalité et perspectives en droit, Joël Andriantsimbazovina

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1663 **Panorama** : Droit pénal des affaires, Corinne Mascala
- 1673 **Notes** : Indemnisation d'un salarié contraint par un pacte d'actionnaires de céder des actions à un prix dégradé, note sous Soc. 7 juin 2023, Xavier Carsin et Alain Couret
- 1679 L'intervention de l'avocat dans le cadre des mesures d'isolement et de contention, note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 28 juin 2023, Véronique Tellier-Cayrol
- 1684 Discrimination d'une athlète intersexe : la percée des droits humains en milieu sportif, note sous CEDH 11 juill. 2023, Julie Mattiussi

## ENTRETIEN

1688 Xavier Lagarde – Images et droit

Lefebvre Dalloz

DALLOZ

Tour Lefebvre Dalloz  
10 place des Vosges - CS 90358  
92072 Paris La défense Cedex  
Tél. (Rédaction) 0786620357  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
STÉPHANE DUBET  
DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,  
CAROLINE SORDET  
DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,  
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE  
ALAIN BESARANT, NICOLAS DUBOIS,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON et PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE  
PASCALIE DEZIMIER  
RÉDACTION

- DIRECTION  
Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (0140645403)  
- RÉDACTION  
Maëlle HARSOUËT DE KERAVEL (0140645379)  
- CHEFS DE RUBRIQUES  
Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET  
Concurrence-Distribution : Eric CHEVRIER  
Contrat d'affaires : Xavier DELPECH  
Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH  
Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD  
Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET  
Société et marché financier : Alain LIENHARD  
- ÉDITION-RÉALISATION  
Secrétaires de rédaction :  
Patricia ANDRY (0140645284)  
Laurence BREUZE-DINNAT (0140645481)  
Katy PERCHEREAU (0786620357)  
Directeur artistique : Patrick VERDON  
Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES  
1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction : Véronique THILL  
Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS  
Abonnements : Alexandra DORAY, *Directrice*  
ventes@dalloz.fr  
Relations clients : Loïc RIOU  
Tél. : 01 83 10 10 10  
Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL  
Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu  
Revue hebdomadaire (44 numéros par an)  
Prix de l'abonnement : France : 99,74 € TTC  
Étranger : 1016,56 € TTC  
Prix au numéro : 41,86 € TTC  
ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206  
DUPLI-PRINT Mayenne  
733 rue St Léonard, 53100 Mayenne  
Dépôt légal - Septembre 2023

Éditions Dalloz  
Société par actions simplifiée au capital de 3 916 040 €  
Siège social : Tour Lefebvre Dalloz  
10 place des Vosges - CS 90358  
92072 Paris La défense Cedex  
RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098  
Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550  
Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut  
La reproduction, même partielle, de tout élément publié  
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Prot : 0,08 kg/t

### ÉDITORIAL

Franck Laffaille

De mortuis nihil nisi bonum.  
À propos de Silvio B.

1641

## ACTUALITÉS

### 1644 DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie  
Concours bancaire (durée) :  
portée de la notification de la résiliation,  
Com. 20 sept. 2023

Consommation  
Clause abusive (contrat-type) :  
principe d'effectivité et portée de la sanction,  
CJUE 21 sept. 2023

Crédit à la consommation : pas de prescription  
de la déchéance du droit aux intérêts,  
TJ Auch, 6 sept. 2023  
Crédit immobilier (contrat d'architecte) :  
défaillance de la condition suspensive,  
Civ. 3<sup>e</sup>, 14 sept. 2023

Entreprise en difficulté  
Sauvegarde accélérée (plan) : contestation de la  
composition des classes, Versailles, 12 sept. 2023

Arrêt des poursuites individuelles : constat  
de résolution d'un contrat, Com. 13 sept. 2023

Admission des créances (contestation) :  
demande de pièces justificatives,  
Com. 13 sept. 2023

Procédure d'insolvabilité (compétence) :  
extension de la procédure, Com. 13 sept. 2023

Fonds de commerce et commerçants  
Expert-comptable (contrat) : fixation  
du prix de la prestation, Com. 20 sept. 2023

Société et marché financier  
Société commerciale (dissolution) : survie  
de la personnalité morale, Com. 20 sept. 2023

### 1648 DROIT CIVIL

Bien-Propriété  
Propriété (défaut) : indemnisation pour travaux  
sur un fonds, Civ. 3<sup>e</sup>, 14 sept. 2023

Propriété (construction sur terrain d'autrui) :  
action en remboursement, Civ. 3<sup>e</sup>, 21 sept. 2023

Contrat-Responsabilité-Assurance  
Assurance (contrat) : validité d'une clause  
d'exclusion de garantie, Civ. 2<sup>e</sup>, 21 sept. 2023

Assurance (prescription biennale) :  
point de départ en cas de référé-expertise,  
Civ. 3<sup>e</sup>, 14 sept. 2023

Assurance (condamnation de l'assuré) : tierce  
opposition de l'assureur, Civ. 3<sup>e</sup>, 14 sept. 2023

Contrat de prévoyance collective (décès) :  
maintien en cas de résiliation,  
Civ. 2<sup>e</sup>, 21 sept. 2023

Victime d'infraction (indemnité) : assistance par  
une tierce personne, Civ. 2<sup>e</sup>, 21 sept. 2023

### 1650 DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme  
Contrat d'entreprise (garantie décennale) :  
gravité du risque sanitaire,  
Civ. 3<sup>e</sup>, 14 sept. 2023

### 1651 DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen  
Étranger (espace Schengen) :  
rétablissement temporaire des frontières  
intérieures, CJUE 21 sept. 2023  
Étranger (protection internationale) :  
carte d'identité diplomatique,  
CJUE 21 sept. 2023

### 1652 DROIT PUBLIC

Santé publique  
Exportation de gamètes (interdiction) :  
conformité à la Convention européenne,  
CEDH 14 sept. 2023

### 1652 DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail  
Comité social et économique (consultation) :  
situation économique et financière,  
Soc. 20 sept. 2023

Licenciement économique (motif) :  
cessation d'activité complète et définitive,  
Soc. 20 sept. 2023

Licenciement économique (motif) :  
compétence du juge judiciaire,  
Soc. 20 sept. 2023

Santé du salarié (mi-temps thérapeutique) :  
assiette de la participation,  
Soc. 20 sept. 2023

### 1653 PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile  
Appel civil (déclaration) :  
ensemble des chefs de dispositif du jugement,  
Civ. 2<sup>e</sup>, 14 sept. 2023

Appel civil (déclaration) : chefs critiqués  
du jugement, Civ. 2<sup>e</sup>, 14 sept. 2023

Profession juridique et judiciaire  
Notaire (émolument) : projet de liquidation  
du régime matrimonial, Civ. 2<sup>e</sup>, 21 sept. 2023



1655 Puissances privées et droits de l'homme :  
réalité et perspectives en droit  
par Joël Andriantsimbazovina

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUE

1657 Intelligences artificielles génératives. Y a-t-il exploitation des œuvres, au sens du droit d'auteur ? N'y aurait-il pas d'autres modèles à considérer ?  
par Jean-Michel Bruguière et Jean-Marc Deltom

### PANORAMA

1663 Droit pénal des affaires  
juin 2022 – juillet 2023  
par Corinne Mascala

### NOTES

1673 Indemnisation d'un salarié contraint par un pacte d'actionnaires de céder des actions à un prix dégradé,  
note sous Soc. 7 juin 2023  
par Xavier Carsin et Alain Couret

1679 L'intervention de l'avocat dans le cadre des mesures d'isolement et de contention, note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 28 juin 2023  
par Véronique Tellier-Cayrol

1684 Discrimination d'une athlète intersexe : la percoée des droits humains en milieu sportif, note sous CEDH 11 juill. 2023  
par Julie Mattiussi



1688 Xavier Lagarde – Images et droit

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@tefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

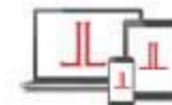
Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également  
votre revue numérique  
sur [Dalloz-Revues.fr](http://Dalloz-Revues.fr)

# Revue Lamy de la concurrence

## Articulation des normes – La résurgence des droits fondamentaux dans le contentieux des enquêtes de concurrence

*Quentin COLOMBIER*

- L'impact des actions en dommages-intérêts sur le programme de clémence français  
*Allison CLOZEL*
- Entreprendre c'est prévoir – Victimes des ententes anticoncurrentielles :  
perspectives d'avenir et alternatives du présent  
*Alain CLOTTE*
- Perquisitions en concurrence : la question des ordonnances préédigées et de la remise  
de fichiers après clôture des opérations  
*André MARIE*

**130** | MENSUEL  
SEPTEMBRE 2023

Conseil scientifique

**Frédéric de BURE :**

Avocat, Cleary Gottlieb Steen  
& Hamilton LLP

**Sébastien BRAMERET :**

Maître de conférences à l'Université Grenoble  
Alpes, Membre du GRDPE

**Benjamin CHEYNEL :**

Référéndaire à la Cour de justice  
de l'Union européenne

**Lorraine DONNEDIEU de VABRES-TRANIÉ :**

Avocat, Jeantet Associés

**Jean-Christophe GRALL :**

Avocat, Grall & Associés

**Pascale IDOUX :**

Professeur de droit public à l'Université  
de Montpellier I, CREAM/IUF

**Bruno LASSERRE :**

Ancien Président de l'Autorité de la concurrence

**Gildas de MUIZON :**

Deloitte Economic Consulting

**Gwenaël MUGUET-POULLENNEC :**

Référéndaire au Tribunal de l'Union européenne

**Cyril NOURISSAT :**

Professeur agrégé des Facultés de Droit

**Éric PAROCHE :**

Avocat, Hogan Lovells

**Alexandre RIÉRA :**

Maître de conférences en droit privé à l'Université  
de Perpignan Via Domitia, Avocat, AARPI RGR  
Avocats

**Jacqueline RIFFAULT-SILK :**

Conseiller à la Cour de cassation

Éditeur : Lamy Liaisons, SAS ayant son siège social  
7, rue Emmy Noether - 93400 Saint-Ouen

Représentant légal : Guillaume Deroubaix

Associé unique : Karnov HoldCo France

Directeur de la publication : Guillaume Deroubaix

Directrice des rédactions : Sylvie Duras

Rédactrice en chef : Chloé Mathonnière

Rédacteur en chef adjoint : Jérémy Berlemont

Ont participé à ce numéro : Céline Garnier

Dépôt légal : à parution

Prix au numéro : 84,74 € TTC

N°ISSN (version en ligne) : 2115-8894

N°ISSN (version imprimée) : 1770-9377

Périodicité : mensuel

N°CPPAP : 1226 T 85786

Crédit photos : Getty Images

Imprimeur : Dupliprint, 2 rue Descartes,  
95330 Domont

Origine du papier : Portugal

Taux de fibres recyclées : 0%

Certification : imprimé sur papier FSC

Eutrophisation : Ptot 0.08 kg/tonne

Pour contacter le service client :



courriel : [contact@lamyliaisons.fr](mailto:contact@lamyliaisons.fr)

Internet : [www.liaisons-sociales.fr](http://www.liaisons-sociales.fr)

[www.lamyliaisons.fr](http://www.lamyliaisons.fr) - [www.lamyliaisons.fr](http://www.lamyliaisons.fr)



Toute reproduction ou représentation intégrale  
ou partielle par quelque procédé que ce soit, du  
contenu issu de la présente publication, effectuée  
sans autorisation de l'éditeur, est illicite et  
constitue une contrefaçon.

Cette revue peut être référencée de la  
manière suivante : RLC 2023/130, n° 4468  
(année/n° de la revue, n° du commentaire)

# Sommaire

## FOCUS ..... P. 4

- Une autorité nationale de concurrence peut constater  
une violation du RGPD

*Jérémy BERLEMONT*

## LES ESSENTIELS DU MOIS ..... P. 7

- Pratiques anticoncurrentielles P. 7
- Transparence et pratiques commerciales déloyales P. 9
- Commande publique P. 12
- Régulation P. 18

## ÉCLAIRAGE ..... P. 21

- Articulation des normes – La résurgence des droits  
fondamentaux dans le contentieux des enquêtes de  
concurrence

*Quentin COLOMBIER*

## ÉTUDE ..... P. 25

- L'impact des actions en dommages-intérêts sur le  
programme de clémence français

*Allison CLOZEL*

## ANALYSE ..... P. 31

- Entreprendre c'est prévoir – Victimes des ententes  
anticoncurrentielles : perspectives d'avenir et  
alternatives du présent

*Alain CLOTTE*

## JURISPRUDENCE COMMENTÉE ..... P. 38

- Perquisitions en concurrence : la question des  
ordonnances prérédigées et de la remise de fichiers après  
clôture des opérations

*André MARIE*



## Contenus

Actualités

Contenus pratiques



Revues

Synthèses

Encyclopédies

Jurisprudence



Sources officielles



## Actualité des procédures collectives, n° 15 du 22 septembre 2023

### Sommaire du numéro

Repère



PLAN DE CESSION

**Complexité des répartitions : plan de cession portant sur une universalité et rang conféré par le droit de suite**

N° 189 - Par Philippe PÉTEL

[Consulter le PDF](#)

Alertes



OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | ADMISSION DES CRÉANCES

**Recours avant paiement de la caution : le montant de la créance à admettre au passif du débiteur est celui existant au jour du jugement d'ouverture de la**

## [procédure collective](#)

N° 190 - Par Karim SALHI

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | SALARIÉS

[Pas d'AGS pour des indemnités de rupture à la suite d'une demande de résiliation judiciaire formulée après le jugement d'ouverture, malgré un licenciement postérieur du liquidateur](#)

N° 191

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | SALARIÉS

[Quand l'établissement d'un bulletin de paie par le liquidateur interrompt la prescription triennale des salaires invoquée par l'AGS](#)

N° 192

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | SALARIÉS

[« AGS vs Mandataires » saison 2 : la subrogation de l'AGS dans les droits du salarié](#)

N° 193 - Par Laurence FIN-LANGER

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | SALARIÉS

[L'étendue de la responsabilité d'une société mère pour avoir inscrit une créance au passif de sa filiale destinée à financer un précédent PSE](#)

N° 194 - Par Laurence FIN-LANGER

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | REVENDICATIONS ET DROITS DU VENDEUR DE MEUBLES

[Le revendiquant ne doit pas oublier de saisir le juge-commissaire dans le délai d'un mois à compter de l'expiration du délai donné à l'administrateur pour répondre à sa demande de revendication !](#)

N° 195

[Consulter le PDF](#)

SORT DE L'ENTREPRISE, DES DIRIGEANTS ET DES TIERS | RÉPARTITIONS

[Précisions sur la détermination de l'assiette du droit de suite du créancier nanti et sur le rang de ce créancier](#)

N° 196

[Consulter le PDF](#)

SORT DE L'ENTREPRISE, DES DIRIGEANTS ET DES TIERS | INTERDICTION DE GÉRER

[Une jurisprudence toujours aussi exigeante : une motivation complète quant au quantum de la sanction d'interdiction de gérer](#)

N° 197

[Consulter le PDF](#)

SURENDETTEMENT ET RÉTABLISSEMENT PERSONNEL | SURENDETTEMENT

[Le juge peut relever d'office l'absence de bonne foi du débiteur](#)

N° 198

[Consulter le PDF](#)



**Les effets de la solidarité bloqués par l'ouverture d'une procédure de surendettement à l'égard d'un seul co-emprunteur**

N° 199

[Consulter le PDF](#)

**Point de départ du nouveau délai de prescription en cas de saisine de la commission de surendettement**

N° 200

[Consulter le PDF](#)

**Effets de la recevabilité de la demande de surendettement sur les voies d'exécution d'un créancier muni d'un titre exécutoire**

N° 201

[Consulter le PDF](#)



## Contenus

Actualités

Contenus pratiques



Revues

Synthèses

Encyclopédies

Jurisprudence



Sources officielles



## La Semaine Juridique - édition Générale (JCP G), n° 38 du 25 septembre 2023

### Sommaire du numéro

#### La Semaine du droit



CONSTITUTION

#### 65 ans, une nouvelle jeunesse ?

N° 1051 - Par Nicole BELLOUBET

[Consulter le PDF](#)

LES ACTEURS | CONSEIL CONSTITUTIONNEL

#### Il faut remercier le peuple constituant de 1958 !

N° 1052 - Par Patrick GÉRARD

[Consulter le PDF](#)

LIBRES PROPOS | NUIT DU DROIT

#### La Nuit du Droit a trouvé sa place dans nos calendriers

N° 1053 - Par Sylvain HUMBERT

[Consulter le PDF](#)

## **7e rapport d'activité du Conseil constitutionnel et 65e anniversaire de la Constitution**

N° 1054 - Par Michel VERPEAUX

[Consulter le PDF](#)

## **« La Nuit du Droit nous offre une belle opportunité de rappeler que la Cour de cassation s'inscrit pleinement dans son temps »**

N° 1055 - Par Christophe SOULARD

[Consulter le PDF](#)

## **« La cohésion de la société demande un meilleur partage de son armature juridique, judiciaire et institutionnelle »**

N° 1056 - Par Bernard STIRN

[Consulter le PDF](#)

## **Ne pas confondre jugement réputé contradictoire et jugement dit contradictoire pour l'application de l'article 478 du CPC**

N° 1057 - Par Didier CHOLET

[Consulter le PDF](#)

## **Arrêt P de la Cour de cassation du 4 au 10 septembre 2023**

N° 1058

[Consulter le PDF](#)

## **Un nouvel aspect de l'office du juge : faire remonter le fond à la surface !**

N° 1059 - Par Natalie FRICERO

[Consulter le PDF](#)

## **Le double délai applicable à l'action en garantie des vices cachés**

N° 1060 - Par Marc MIGNOT

[Consulter le PDF](#)

## **Contestation de créance : le délai de réponse de 30 jours est inapplicable lorsque la contestation porte sur sa régularité**

N° 1061

[Consulter le PDF](#)

## **Recevabilité de l'action en constatation de l'acquisition de la clause résolutoire intervenue avant le jugement d'ouverture**

N° 1062

[Consulter le PDF](#)

## **Journal officiel du 14 au 20 septembre 2023**

N° 1063

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | COUR DE CASSATION

## **Arrêts P de la Cour de cassation du 4 au 10 septembre 2023**

N° 1064

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | CONTRAT DE TRAVAIL

## **Conditions de licéité d'une preuve tirée de l'intervention d'un client mystère**

N° 1065 - Par Gilles DEDESSUS-LE-MOUSTIER

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | CONTRAT DE TRAVAIL

## **Collision entre congé parental et congé payé : revirement attendu de jurisprudence**

N° 1066

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | SALAIRES

## **Rémunération, inégalité de traitement et différence de qualification lors de l'embauche**

N° 1067

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | JOURNAL OFFICIEL

## **Journal officiel du 14 au 20 septembre 2023**

N° 1068

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | COUR DE CASSATION

## **Arrêts P de la Cour de cassation du 4 au 10 septembre 2023**

N° 1069

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | FISCALITÉ INTERNATIONALE

## **Réformes de la politique fiscale 2023 : l'OCDE publie son rapport**

N° 1070

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | JOURNAL OFFICIEL

## **Journal officiel du 14 au 20 septembre 2023**

N° 1071

[Consulter le PDF](#)

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | DROIT AU RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

## **Droit d'accès aux origines des personnes nées d'une assistance médicale à la procréation avec tiers donneur**

N° 1072 - Par Frédéric SUDRE

[Consulter le PDF](#)

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | DROIT AU RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

## **Interdiction de la procréation post mortem**

N° 1073 - Par Frédéric SUDRE

[Consulter le PDF](#)

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | PROTECTION DES CONSOMMATEURS

## **Sanctions pénales et sanction des pratiques commerciales déloyales**

N° 1074 - Par Dominique BERLIN

[Consulter le PDF](#)

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | CORRUPTION

### [La corruption dans le secteur public ne fait pas partie de la criminalité grave selon la directive 2002/58/CE du 12 juillet 2002](#)

N° 1075 - Par Dominique BERLIN

[Consulter le PDF](#)

EN RÉGION | LICENCIEMENT

### [Une déloyauté qui coûte cher !](#)

N° 1076 - Par Franck BAVOZET

[Consulter le PDF](#)

EN RÉGION | INDEMNISATION

### [JurisData Analytics : connaître les principales indemnités allouées en appel et les critères décisifs](#)

N° 1077

[Consulter le PDF](#)

## La Semaine de la doctrine

L'ÉTUDE | CONSTITUTION ET POUVOIRS PUBLICS

### [Quel avenir pour la Constitution de 1958 ?](#)

N° 1078 - Par Bertrand MATHIEU

[Consulter le PDF](#)

LA CHRONIQUE | SÛRETÉS

### [Droit des sûretés](#)

N° 1079 - Par Philippe SIMLER et Philippe DELEBECQUE

[Consulter le PDF](#)

## La Semaine du praticien

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | NUIT DU DROIT

### [3 questions à Gwenola Joly-Coz, première présidente de la CA de Poitiers](#)

N° 1080

[Consulter le PDF](#)

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | NUIT DU DROIT

### [3 questions à Adrien Bascoulergue, doyen de la faculté de droit Julie-Victoire Daubié](#)

N° 1081

[Consulter le PDF](#)

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | NUIT DU DROIT

### [3 questions à Chantal Lenoir, présidente du tribunal de commerce de Compiègne](#)

N° 1082

[Consulter le PDF](#)

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | NUIT DU DROIT

**3 questions à Serge Gouès, président des tribunaux administratifs de la Guadeloupe, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin**

N° 1083

[Consulter le PDF](#)

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | NUIT DU DROIT

**3 questions à Anne Fauchon, doyenne de la faculté de droit de Sorbonne-Paris Nord**

N° 1084

[Consulter le PDF](#)

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | NUIT DU DROIT

**3 questions à Nicolas Poizat, bâtonnier du barreau de Valence et Luc Barbier, président du tribunal judiciaire de Valence**

N° 1085

[Consulter le PDF](#)



## Contenus

Actualités

Contenus pratiques



Revues

Synthèses

Encyclopédies

Jurisprudence



Sources officielles



## La Semaine Juridique - Entreprise et affaires (JCP E), n° 38 du 21 septembre 2023

### Sommaire du numéro

#### Échos de la pratique



PROFESSION

#### 3 QUESTIONS - Se préparer au legal privilege à la française

N° 776 - Par Jean-Philippe GILLE

[Consulter le PDF](#)

FISCALITÉ INTERNATIONALE

#### Réformes de la politique fiscale 2023 : l'OCDE publie son rapport

N° 777

[Consulter le PDF](#)

BIBLIOGRAPHIE

#### Droit de la protection sociale

N° 778

[Consulter le PDF](#)

BIBLIOGRAPHIE

## Droit des obligations

N° 779

[Consulter le PDF](#)

DONNÉES CHIFFRÉES

## Entreprises et Objectifs de développement durable

N° 780

[Consulter le PDF](#)

### Actualités



AFFAIRES | ENTREPRISE

## Reporting sur la durabilité : vers un assouplissement des exigences ?

N° 781 - Par Patricia SAVIN , Yvon MARTINET et Nina LATORRE DE

ITTURIECHA

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | CONCURRENCE

## De l'application du principe ne bis in idem aux sanctions infligées en matière de pratiques commerciales déloyales

N° 782

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE

## De nouvelles mesures d'aides européennes pour renforcer la compétitivité et la résilience des PME

N° 783

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE

## Révision des Principes de gouvernance d'entreprise du G20 et de l'OCDE

N° 784

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

## Contestation de créance : le délai de réponse de 30 jours est inapplicable lorsque la contestation porte sur sa régularité

N° 785

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | TRANSPORT

## Circonstances exceptionnelles et résiliation sans frais d'un voyage à forfait

N° 786

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | URBANISME COMMERCIAL

## Le plan de l'exécutif pour transformer les zones commerciales

N° 787

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | CONGÉS

## Collision entre congé parental et congé payé : revirement attendu de



## jurisprudence

N° 788

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | CONTRAT DE TRAVAIL

### Droits des salariés à leur congé payé : la Cour de cassation écarte les dispositions du droit français non conformes au droit de l'UE

N° 789

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | CONTRAT DE TRAVAIL

### Licenciement d'un lanceur d'alerte à qui il est également reproché la tenue de propos racistes

N° 790

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | CONTRAT DE TRAVAIL

### Dispense de l'obligation de reclassement du salarié inapte : bien lire l'avis du médecin du travail !

N° 791

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | RÉMUNÉRATION

### Rémunération, inégalité de traitement et différence de qualification lors de l'embauche

N° 792

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | FISCALITÉ DES ENTREPRISES

### Vers une simplification des règles fiscales et une réduction des coûts de mise en conformité pour les entreprises transfrontalières

N° 793

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | FISCALITÉ DES ENTREPRISES

### Apport de titres à une société : expiration du report d'imposition de la plus-value réalisée en cas d'annulation de titres motivée par des pertes

N° 794

[Consulter le PDF](#)

## Études et commentaires



AFFAIRES | CESSION DE CONTRÔLE

### La terrible rigueur de la solidarité commerciale

N° 1263 - Par Bruno DONDERO

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE

### Validité des actes accomplis par le gérant d'une société civile : de la conformité à l'objet social à la satisfaction de l'intérêt social

N° 1264 - Par Guillaume LAMOUREUX

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | CONCURRENCE

## [Plaidoyer pour un double revirement de jurisprudence sur l'influence des appels d'offres sur la rupture brutale des relations commerciales](#)

N° 1265 - Par Martine BEHAR-TOUCHAIS

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | TRANSPORT

## [Les transports : activités, contrats et responsabilités](#)

N° 1266 - Par Isabelle BON-GARCIN , Jeremy HEYMANN et Laurent

SIGUOIRT

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | DROIT PÉNAL DES AFFAIRES

## [CJIP avec Technip : peut-on garder les mains propres dans le pétrole ?](#)

N° 1267 - Par Ghislain POISSONNIER

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | CONTENTIEUX

## [Contrôle URSSAF : une salutaire mise au point sur l'emport de documents](#)

N° 1268 - Par François TAQUET

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | CESSION DE DROITS SOCIAUX

## [Valorisation de droits sociaux non cotés sur un marché réglementé](#)

N° 1269 - Par Jean-Luc PIERRE

[Consulter le PDF](#)

# BULLETIN JOLY SOCIÉTÉS

## ACTUALITÉ DU DROIT DES SOCIÉTÉS

### À LA UNE

#### DOCTRINE

**Pertes excessives : la réforme maladroite du dispositif légal  
de régularisation** → PAGE 55  
Edmond SCHLUMBERGER

#### SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

**Liberté de concurrencer la société,  
mais non d'abuser de l'égalité entre associés !** → PAGE 23  
Jean-François BARBIÈRI

#### DROIT COMMUN

**Innocent comme la personne morale qui vient de naître ?** → PAGE 4  
Bruno DONDERO

#### SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET AUTRES GROUPEMENTS

**Action en concurrence déloyale contre un ancien salarié :  
quelle prescription ?** → PAGE 38  
Arnaud REYGROBELLET

# SOMMAIRE

## DROIT COMMUN

BJS202g5 • <b>Innocent comme la personne morale qui vient de naître ?</b>	4
Bruno DONDERO – Cass. com., 17 mai 2023, n° 22-16031, F–B	
BJS202i7 • <b>Contrat conclu <i>par</i> ou <i>pour</i> une société en formation : quel pouvoir d'interprétation pour le juge ?</b>	6
Gauthier LE NOACH – Cass. 3 <sup>e</sup> civ., 25 mai 2023, n° 22-15313, F–D	
BJS202j2 • <b>Prescription de l'action contre le liquidateur amiable : il faut distinguer</b>	9
Jean-Baptiste BARBIÈRI – Cass. com., 1 <sup>er</sup> juin 2023, n° 21-13716, F–B	
BJS202i9 • <b>Délits non intentionnels commis à l'étranger : responsabilité pénale du dirigeant engagée en France</b>	11
Laurent SAENKO – Cass. crim., 4 avr. 2023, n° 22-81195, F–D	
BJS202j5 • <b>Droit d'alerte économique du CSE et communication de l'ordre du jour de la réunion</b>	14
Gilles AUZERO – Cass. soc., 28 juin 2023, n° 22-10586, F–B	
BJS202g1 • <b>Rémunération de l'expert chargé d'examiner le rapport sur la réserve spéciale de participation</b>	16
Gilles AUZERO – Cass. soc., 5 avr. 2023, n°s 21-23427 et 21-23429, FS–B	
BJS202k5 • <b>Contestation du coût prévisionnel de la mission de l'expert-comptable désigné par le CSE</b>	18
Alexis BUGADA – Cass. soc., 1 <sup>er</sup> juin 2023, n° 21-23393, FS–B	
BJS202j8 • <b>Nouvelles précisions sur la recevabilité de l'action civile en cas d'abus de biens sociaux</b>	19
Nicolas BARGUE – Cass. crim., 28 juin 2023, n° 21-85940, F–D	

## SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

BJS202i8 • <b>Liberté de concurrencer la société, mais non d'abuser de l'égalité entre associés !</b>	23
Jean-François BARBIÈRI – Cass. com., 21 juin 2023, n° 21-23298, F–B	
BJS202k4 • <b>Nullité d'une assemblée tenue physiquement en période de pandémie ?</b>	26
Bruno DONDERO – CA Versailles, 13 <sup>e</sup> ch., 18 avr. 2023, n° 22/01392	
BJS202k8 • <b>Distinction entre exclusion et promesse de vente dans une SELAS de pharmacie</b>	29
Pierre-Louis PÉRIN – Cass. com., 21 juin 2023, n° 21-25952, F–B	
BJS202j4 • <b>Interprétation restrictive du groupe <i>au sens du droit du travail</i></b>	31
Gilles AUZERO – Cass. soc., 27 mai 2023, n° 22-10158, FS–B	
BJS202g8 • <b>OPA sur EDF : conflit d'intérêts et avis motivé</b>	34
Frédéric CHEVALIER – CA Paris, 5-7, 2 mai 2023, n° 22/19729	

## SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET AUTRES GROUPEMENTS

- BJS202j9 • **Action en concurrence déloyale contre un ancien salarié : quelle prescription ?** 38  
Arnaud REYGRABELLET – Cass. com., 28 juin 2023, n° 22-10184, F-D
- BJS202j7 • **Réflexions autour de la responsabilité civile du gérant de SARL par-delà sa démission** 41  
Thibault de RAVEL D'ESCLAPON – Cass. com., 1<sup>er</sup> juin 2023, n° 21-14034, F-D
- BJS202j0 • **Cogérance et juste motif de révocation de l'un des gérants** 43  
Bernard SAINTOURENS – CA Riom, 3<sup>e</sup> ch. civ. et com., 26 avr. 2023, n° 21/01106
- BJS202h0 • **Expertise de gestion : l'urgence n'est pas requise** 45  
Guilhem GIL – CA Bourges, ch. civ., 11 mai 2023, n° 22/01123

## AUDIT ET CONTRÔLE DES COMPTES

- BJS202h5 • **Régularisation d'un non-renouvellement de certificateur et irrégularités d'information** 48  
Jean-François BARBIÈRI – CA Paris, 5-8, 5 mai 2023, n° 20/16172

## RESTRUCTURATION DES SOCIÉTÉS EN DIFFICULTÉ

- BJS202j6 • **Précision quant à la notion de *coobligé* au sens du droit des procédures collectives** 51  
Nadège JULLIAN – Cass. com., 14 juin 2023, n° 21-21330, FS-B
- BJS202j1 • **Liquidation judiciaire et action civile devant le juge pénal** 53  
Jean-Baptiste PERRIER – Cass. crim., 10 mai 2023, n° 22-82940, F-D

## DOCTRINE

- BJS202k9 • **Pertes excessives : la réforme maladroite du dispositif légal de régularisation** 55  
Edmond SCHLUMBERGER

Rédacteurs en chef • Editors in Chief

Charles Kaplan ■ Charles Nairac

Lextenso

Les  
Cahiers  
de  
l'Arbitrage

The  
Paris  
Journal  
International  
of  
Arbitration

2023 1

# Sommaire

2023-1

## Éditorial / Editorial

Charles KAPLAN et Charles NAIRAC ..... 1

## I. Doctrine – Débats / Articles – Debates

Practical considerations arising from the consolidation and transparency provisions of the 2022 ICSID Arbitration Rules by Alexander A. WITT .....	11
The Approach Of Arbitral Institutions to Sanctions: Navigating Recent Sanctions Measures Targeting Russia by Fredrik RINGQUIST, Angela EVANS and Christian ANDERSSON...	29
Provision of legal services under the sanctions regime against Russia: the exception of arbitration by Ioana KNOLL-TUDOR .....	45
In the cross-fire of international arbitration and EU law by George A. BERMANN .....	61

## II. Commentaires de jurisprudence / Case Law

Sous la direction de Christophe SERAGLINI

<i>Nouvelle manifestation de l'hostilité de la Cour de justice de l'Union européenne envers l'arbitrage : l'arrêt London Steam-Ship contre Royaume d'Espagne</i> par Pierre MAYER.....	97
[CJUE, Grande Chambre, 20 juin 2022, aff. C-700/20]	
<i>The Achmea ripple effect: Greek Conseil d'État finds that a commercial arbitral tribunal has no jurisdiction to deal with matters of EU law</i> by Polly EFSTRATIADI and Evanthia KASIORA .....	111
<i>The Implications of ZF Automotive v. Luxshare for International Arbitration in the United States</i> by Patrick W. PEARSALL and Michael RODRÍGUEZ MARTÍNEZ.....	121

*L'ordre public international sous deux prismes : sanctions internationales et inconciliabilité de décisions*

par Alexandre REYNAUD .....	139
[Paris, Chambre commerciale internationale, Pôle 5 - Chbre 16, 1 <sup>er</sup> février 2022, 19/22977, <i>Armamenti E Aerospazio c. The Government and Ministries of the Republic of Iraq</i> et Cass. civ. 1, 9 février 2022, n°20-20.376, TCM FR c. <i>Natural Gas Storage Company (NGSC)</i> , Paris (pôle 5, chambre 16), 3 juin 2020, FS-D, Rejet]	

**III. Panorama international de jurisprudence /  
Panorama of World Case Law**

Sous la direction de Michael POLKINGHORNE et Louis DEGOS

– <i>Belgique</i>	
par Bernard HANOTIAU, Iris RAYNAUD et Jeanne FIBLEC .....	157
– <i>France, Arbitrage</i>	
par Priscille PEDONE et Bertrand ROBERT .....	177
– <i>France, Règlement amiable</i>	
par Priscille PEDONE et Bertrand ROBERT .....	213

**IV. Bibliographie / Book Review**

Sous la direction de Priscille PEDONE

Compte rendu d'ouvrage	
par Dianny WAHYUDHI.....	227

**V. Tables de jurisprudence 2021-2022 /  
2021-2022 Table of Cases**

par Bertrand ROBERT et Priscille PEDONE .....	237
---	-----

**VI. Index 2021-2022**

par Bertrand ROBERT et Priscille PEDONE .....	263
---	-----



## À la une

### Lutter contre la maltraitance en se passant des avocats

étude par Diégo POLLET

Le rapport sur la protection juridique des majeurs qu'Anne Caron-Déglise, avocate générale à la Cour de cassation, a remis dans le cadre des États généraux des maltraitances le 18 juillet 2023, confirme implicitement l'absence de reconnaissance du rôle essentiel de l'avocat auprès des personnes dites « vulnérables ».



© Satjawat\_AdobeStock

## Actualité

### En Belgique, la profession d'avocat sur la voie de la modernisation

focus

## Technique

### Le licenciement pour insuffisance professionnelle

étude par Steven RIOCHE

## Jurisprudence

### Le centre pénitentiaire de Fresnes de nouveau dans le collimateur de la CEDH

note par Éric SENNA  
sous CEDH, 5<sup>e</sup> sect., 6 juill. 2023

### Capitalisation, réparation intégrale, et non-discrimination : vers des tables asexuées ?

note par Manon LAFON  
sous CA Paris, 7 juin 2023

## Gazette Spécialisée

### DROIT PÉNAL ÉCONOMIQUE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Laurent SAENKO

*Maître de conférences à Aix-Marseille Université*

• Nicolas CATELAN

*Maître de conférences à l'université Paris Cité*

AVEC LA PARTICIPATION DE

Stéphane DETRAZ, Guillaume PELLEGRIN et Marc THÉRAGE





# LES ATELIERS DES VOIES D'EXÉCUTION

Vendredi 13 octobre 2023

Sciences Po - Salle Goguel  
27 rue Saint Guillaume - 75007 Paris

Sous la direction scientifique  
de Soraya AMRANI-MEKKI,  
agrégée des facultés de droit,  
professeure à l'École de droit  
Sciences Po Paris

## PROGRAMME

### 9h00 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

- **Jacques BOULARD**, premier président de la cour d'appel de Paris
- **Sébastien PIMONT**, directeur de l'École de droit de Sciences Po Paris
- **Soraya AMRANI-MEKKI**, agrégée des facultés de droit, professeure à l'École de droit Sciences Po Paris
- **Jean-Michel HOCQUARD**, président de l'AAPPE, avocat au barreau de Paris
- **Antoine KIRRY**, président de l'association Droit & Procédure, avocat au barreau de Paris
- **Benoit SANTOIRE**, président de la Chambre nationale des commissaires de justice

### 9h15 : PANORAMA DE LA 2<sup>E</sup> CHAMBRE CIVILE DE LA COUR DE CASSATION EN MATIÈRE DES VOIES D'EXÉCUTION

Modérateur : **Frédéric KIEFFER**, président d'honneur de l'AAPPE, avocat au barreau de Grasse

#### INTERVENANTS :

- **Cyril CARDINI**, conseiller référendaire à la 2<sup>e</sup> chambre civile de la Cour de cassation - Section de la procédure civile et de l'exécution
- **Isabelle VENDRYES**, conseillère à la 2<sup>e</sup> chambre civile de la Cour de cassation - Section de la procédure civile et de l'exécution

### 11h15 : LES MESURES CONSERVATOIRES

Modérateur : **Ludovic LAUVERGNAT**, maître de conférences à l'université de Tours et commissaire de justice associé

#### INTERVENANTS :

- **Raphaël TRARIEUX**, conseiller à la cour d'appel de Paris
- **Irène AVGERINIDIS**, avocate au barreau de Paris, membre de Droit & Procédure
- **Odile BLANCHET**, commissaire de justice associée

### 12h45 : DÉJEUNER LIBRE

### 14h15 : LA NOUVELLE SAISIE DES RÉMUNÉRATIONS

Modérateur : **Nicolas HOFFSCHIR**, maître de conférences à l'université d'Orléans

#### INTERVENANTS :

- **Raphaël TRARIEUX**, conseiller à la cour d'appel de Paris
- **Jean-Michel HOCQUARD**, président de l'AAPPE, avocat au barreau de Paris
- **Xavier LOUISE-ALEXANDRINE**, commissaire de justice associé

### 15h45 : SIGNIFICATION DES ACTES À L'ÉTRANGER

Modérateur : **Sylvain JOBERT**, professeur à l'université d'Angers

#### INTERVENANTS :

- **Cyril ROTH**, premier vice-président adjoint au tribunal judiciaire de Paris
- **Sylvain DOROL**, commissaire de justice associé
- **Patricia CUBA-SICHLER**, avocate au barreau de Paris, membre de Droit & Procédure

### 17h15 : CLÔTURE



#### TARIFS

**Présentiel : 180 € TTC**

Tarif préférentiel pour les membres de Droit & Procédure et de l'AAPPE : 80 € TTC  
Gratuit pour les magistrats, greffiers, étudiants et professeurs de droit

**Distanciel : 220 € TTC**

Tarif préférentiel pour les membres de Droit & Procédure et de l'AAPPE : 100 € TTC  
Gratuit pour les magistrats, greffiers et étudiants.

Informations et inscriptions sur [www.droitetprocedure.com](http://www.droitetprocedure.com),  
ou 01 34 74 38 95 ou par courriel : [jeande.veronique@orange.fr](mailto:jeande.veronique@orange.fr)

## PARTENAIRES DE L'ÉVÈNEMENT



SciencesPo



Gazette du Palais



une marque de Lextenso

## Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense  
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck

et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2023

\* Prix TTC au n° : 20 €

+ frais de port

\* Abonnement France (un an) :

Journal seul : 570,74 € TTC

Recueils + table seuls : 556,45 € TTC

Journal, recueil + table : 764,73 €

Abonnement feuilletable numérique : 244,02 € TTC

\* Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 645 €

Journal, recueil + table : 859 €

Abonnement feuilletable numérique : 239 €

Internet : [gazette-du-palais.fr](http://gazette-du-palais.fr)

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 713 g éq. CO<sub>2</sub>



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :  
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,  
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par  
courriel en format word à [redactiongp@lextenso.fr](mailto:redactiongp@lextenso.fr)  
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas  
de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits  
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon  
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant  
unique permettant de retrouver directement l'article  
via un moteur de recherche ou sur [www.labase-lextenso.fr](http://www.labase-lextenso.fr)

## Actualité

GPL454a6 ■ En Belgique, la profession d'avocat sur la voie  
de la modernisation 3

GPL454c7 ■ « Les propositions de la direction des services judiciaires  
suscitent beaucoup d'interrogations »  
entretien avec Hervé BONGLET 7

GPL454b0 ■ La sixième semaine  
libres propos par Emmanuel RASKIN, Nathalie ATTIAS, Georges SAUVEUR  
et Guy MARTINET 9

## Doctrine

GPL453z5 ■ Lutter contre la maltraitance en se passant des avocats  
étude par Diégo POLLET 11

## Technique

GPL453z6 ■ Le licenciement pour insuffisance professionnelle  
étude par Steven RIOCHE 14

## Jurisprudence

GPL454b6 ■ Le centre pénitentiaire de Fresnes de nouveau  
dans le collimateur de la CEDH  
note par Éric SENNA sous CEDH, 5<sup>e</sup> sect., 6 juill. 2023 16

GPL454a7 ■ Nullité du contrat de sous-traitance fondée sur la tardiveté  
du cautionnement souscrit par l'entrepreneur principal  
et responsabilité du maître de l'ouvrage  
note par John-Matthieu CHANDLER sous Cass. 3<sup>e</sup> civ., 6 juill. 2023 19

GPL453t9 ■ Capitalisation, réparation intégrale, et non-discrimination :  
vers des tables asexuées ?  
note par Manon LAFON sous CA Paris, 7 juin 2023 22

GPL453v6 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation  
par Catherine BERLAUD 26

GPL453p4 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État  
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 31

GPL453x3 ■ Panorama de jurisprudence de la CEDH  
par Catherine BERLAUD 34

GPL453k3 ■ Chronique de jurisprudence du droit du surendettement  
par Eva MOUIAL BASSILANA  
avec la collaboration d'Eva MOUIAL-BASSILANA <https://text.so/GPL453k3>



## Aux marches du Palais

### Portrait

GPL453z7 ■ Marie-Hélène Thizy, bâtonnier du barreau d'Agen 35

## Gazette Spécialisée

### DROIT PÉNAL ÉCONOMIQUE

37

Sous la responsabilité scientifique de  
Laurent SAENKO et Nicolas CATELAN

## DOCTRINE

Fédérations sportives : quels statuts pour quelle gouvernance ?

Jean-Jacques Ansault et Philippe Peyramaure

Les systèmes d'intelligence artificielle arrivent !

Hervé Causse

## JURISPRUDENCE

Réparation des préjudices nés du harcèlement moral  
(Cass. soc., 1<sup>er</sup> juin 2023, n° 21-23438)

Marc Richevaux

Voyages à forfait : notion de « circonstances exceptionnelles et inévitables »  
(CJUE, 8 juin 2023, n° C-407/21)

Sandrine Drapier

## PRATIQUE

Les régimes juridiques du squat et de l'expulsion locative sont précisés

Patrice Battistini

### DOCTRINE

- LPA202n3** **Pour l'instauration d'un référé-médiation devant la juridiction administrative** PAGE 4
- Elsa Costa**  
*Le Code de justice administrative offre la possibilité aux parties à un différend de mettre en œuvre une médiation à leur initiative en dehors de tout litige mais sous l'égide de la juridiction administrative. Cette catégorie peine néanmoins à trouver son public. L'enjeu actuel consiste à la développer dans l'objectif de favoriser le recours à la médiation administrative.*
- LPA202n1** **Fédérations sportives : quels statuts pour quelle gouvernance ?** PAGE 8
- Jean-Jacques Ansault et Philippe Peyramaure**  
*La France accueillera prochainement deux événements sportifs majeurs : la Coupe du monde de rugby et les Jeux olympiques. Dans le même temps, on n'a jamais autant évoqué les fédérations sportives à la rubrique judiciaire des médias. Cela a conduit les auteurs à s'interroger sur les cadres juridiques de ces fédérations et leur adéquation à leurs enjeux sportifs, financiers et sociétaux. Ce sujet sera le thème d'une soirée d'étude de l'association Droit et commerce le 16 octobre prochain.*
- LPA202n0** **Les systèmes d'intelligence artificielle arrivent !** PAGE 11
- Hervé Causse**  
*La diversité des débats sur l'intelligence artificielle exige de multiples précautions. Il convient déjà de savoir si la discussion ou un propos porte sur une science, sur le phénomène social qui confine à la politique ou sur les capacités de tel ou tel système d'intelligence artificielle (SIA). Pour éviter des quiproquos, le discours juridique doit encore préciser s'il discute du droit de l'intelligence artificielle en formation pour tous, ou bien des activités juridiques avec les futurs SIA, notamment celles des professionnels du droit. Souligner la place centrale des SIA contribue à structurer le débat pour entrevoir le choc épistémologique qu'une audace fait anticiper.*
- LPA202m5** **La déclaration sur les droits et principes numériques pour la décennie numérique : un texte en trompe-l'œil** PAGE 16
- Marylou Le Roy**  
*Le 23 janvier 2023 a été publiée, au Journal officiel de l'Union européenne, la « Déclaration sur les droits et principes numériques pour la décennie numérique » à l'issue d'un processus de négociation entre les États membres, le Parlement européen et la Commission européenne. Cette déclaration porte sur des droits et des principes considérés comme essentiels pour la transformation numérique qui devrait être centrée sur les citoyens et leurs droits, soutenir la solidarité et l'inclusion, garantir la liberté de choix en ligne, encourager la participation à l'espace public numérique, renforcer la sûreté, la sécurité et l'autonomisation des personnes, et promouvoir la durabilité de l'avenir numérique. Bien qu'il explicite la conception européenne de la transition numérique, le texte appelle deux critiques principales sur la forme et sur le fond. En premier lieu, il s'agit d'un texte principalement de nature politique, mais sans grande valeur ajoutée pour les citoyens européens. En second lieu, bien que la déclaration soit synthétique, elle peut être considérée comme lacunaire concernant les droits et principes numériques envisagés.*
- LPA202m4** **À la recherche des bénéficiaires de la protection du droit de la consommation** PAGE 32
- Sophie Le Gac-Pech**  
*Bien que dédié à la protection des consommateurs, le droit de la consommation peine à identifier ses sujets. Les définitions posées dans l'article liminaire n'ont semble-t-il pas permis de tarir la jurisprudence tant interne qu'europpéenne, laquelle continue de préciser les notions de consommateur, non-consommateur et de professionnel par touches successives. La persistance d'un contentieux nourri traduit un certain flottement dans la fixation des contours de ce droit dérogatoire de droit commun.*

**LPA202m7 La loi n° 2023-491 du 22 juin 2023 et la relance de la filière nucléaire**

PAGE 37

**Jean-Claude Zarka**

*La loi n° 2023-491 du 22 juin 2023 relative à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité de sites nucléaires existants et au fonctionnement des installations existantes a été publiée au Journal officiel du 23 juin 2023. Elle vient actualiser la planification énergétique. Elle simplifie les procédures administratives relatives à la construction de nouveaux réacteurs nucléaires tout en prolongeant la durée de vie des installations nucléaires existantes. Elle cherche aussi à améliorer la sûreté et la sécurité nucléaires.*

## JURISPRUDENCE

**LPA202m8 Réparation des préjudices nés du harcèlement moral**

PAGE 42

**Marc Richevaux**

Cass. soc., 1<sup>er</sup> juin 2023, n° 21-23438

*Le harcèlement moral peut aboutir à l'indemnisation cumulative de tous les préjudices qu'il cause. Ainsi, l'octroi de dommages-intérêts pour licenciement nul en lien avec des faits de harcèlement moral ne fait pas obstacle à une demande, distincte, de dommages-intérêts pour harcèlement moral, car la réparation du dommage causé par la nullité du licenciement lié à des faits de harcèlement moral et le harcèlement moral lui-même, qui d'ailleurs ne conduit pas inéluctablement au licenciement car certains salariés parviennent à y résister, sont deux préjudices distincts ayant des fondements juridiques différents, justifiant une indemnité cumulative de chacun d'eux, l'indemnisation de l'un ne fait pas double emploi avec l'indemnisation de l'autre.*

**LPA202m6 Cession du fonds de commerce, la clause d'agrément prévue au bail commercial s'impose au liquidateur**

PAGE 46

**Marion Villar**

Cass. com., 19 avr. 2023, n° 21-20655

*La clause d'un bail commercial, prévoyant l'agrément du bailleur à la cession du bail, doit être respectée par le liquidateur judiciaire du locataire lorsqu'il cède le bail, avec ou sans le fonds de commerce, et en dehors du plan de cession.*

**LPA202m3 Voyages à forfait : notion de « circonstances exceptionnelles et inévitables »**

PAGE 50

**Sandrine Drapier**

CJUE, 8 juin 2023, n° C-407/21

*La présente affaire, jugée par la CJUE en date du 8 juin 2023, concerne l'ordonnance prise le 25 mars 2020, dès le début de la crise sanitaire, laquelle autorise les organisateurs de voyages à forfait à proposer des bons à valoir aux voyageurs comme alternative au remboursement prévu par la directive européenne (UE) n° 2015/2302. Afin de gérer les problèmes de trésorerie immédiate des voyageurs, cet aménagement dérogatoire, mis en œuvre en France, a été porté par les pouvoirs publics au nom de l'urgence, parmi toutes celles entrant dans l'état d'urgence lié à la pandémie. La légalité de l'ordonnance étant en question, c'est l'occasion pour la CJUE, saisie à titre préjudiciel, de préciser la notion de « circonstances exceptionnelles et inévitables », envisagée par la directive européenne, sur les contrats de voyage à forfait, et de déterminer si la situation de pandémie entre dans cette notion.*

**LPA202n4** **Délai d'action en garantie des vices cachés : prescription et délai butoir de vingt ans**

PAGE 55

**Edma Hung Kung Sow**

Cass. ch. mixte, 21 juill. 2023, n° 21-15809 – Cass. ch. mixte, 21 juill. 2023, n° 21-17789 – Cass. ch. mixte, 21 juill. 2023, n° 21-19936 – Cass. ch. mixte, 21 juill. 2023, n° 20-10763

*Les arrêts rendus le 21 juillet 2023 étaient très attendus, tant en doctrine qu'en pratique. La chambre mixte de la Cour de cassation précise que le délai d'action biennal en garantie des vices cachés s'analyse en un délai de prescription, dès lors susceptible d'être suspendu lorsqu'une mesure d'expertise a été ordonnée. Ce délai qui court à compter de la découverte du vice doit être engagé dans le respect d'un délai butoir de vingt ans à compter de la vente du bien.*

**LPA202n5** **La portabilité des garanties de prévoyance et de frais de santé à l'égard des salariés d'entreprises en liquidation judiciaire : état des lieux et leur d'espoir pour les assureurs ?**

PAGE 58

**Audrey Belmont**

CA Paris, 3 avr. 2023, n° 21/03429

*Saisie de la question récurrente de l'application de la portabilité prévue par l'article L. 911-8 du Code de la sécurité sociale au sein d'une entreprise en liquidation judiciaire, la cour d'appel de Paris se prononce, pour la première fois, en faveur des assureurs.*

## PRATIQUE

**LPA202n2** **Les régimes juridiques du squat et de l'expulsion locative sont précisés**

PAGE 62

**Patrice Battistini**

*La loi n° 2023-668 du 27 juillet 2023 visant à protéger les logements contre l'occupation illicite sanctionne les squatteurs et facilite les expulsions.*

**LPA202m9** **Taux d'intérêt du crédit : retour sur une pratique bancaire problématique**

PAGE 71

**Jérôme Lasserre Capdeville**

*Il y a quelques mois, un député a interrogé le ministre de l'Économie sur les pratiques de certains établissements bancaires qui augmenteraient les taux d'intérêt des prêts durant l'instruction des dossiers. Le ministre est récemment venu répondre à cette question. Il considère que la pratique dénoncée n'est en aucun cas contraire au droit applicable.*

Pour soumettre un article à la rédaction, merci d'adresser votre fichier à l'adresse suivante :  
redaction@llextenso.fr